



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### élections municipales

Question écrite n° 72015

#### Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur le cas où suite à la démission d'un conseiller municipal, le suivant de liste est appelé à le remplacer. Si, au moment de la démission, ce suivant de liste n'est plus électeur, ni contribuable, ni domicilié dans la commune et n'y est donc plus éligible au sens strict, elle lui demande s'il peut malgré tout entrer au conseil municipal.

#### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire est invitée à se rapporter à la réponse à la question n° 12129 (Journal officiel Sénat) posée le 18 février 2010.>

#### Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

**Circonscription :** Moselle (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 72015

**Rubrique :** Élections et référendums

**Ministère interrogé :** Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

**Ministère attributaire :** Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 février 2010, page 1887

**Réponse publiée le :** 24 août 2010, page 9335